

Rapport N° 71
Régionalisation de l'épuration

Nyon, le 29 novembre 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 14 novembre 2017 pour étudier le rapport cité en titre. Elle était composée de Mme Valérie Mausner Leger et de MM. Pierre-Alain Couvreur de Deckersberg, Jacques Hanhart, Christian Karcher, Olivier Monge, Julien Urfer, Mark Weaver et Olivier Tripet (président et rapporteur).

La Municipalité était représentée par Mme la Municipale Roxane Faraut Linares, Mme Güner Sengul Juranville, adjointe au chef du service Travaux, environnement et mobilité et cheffe du groupe environnement et M. François Menthonnex, chef du service Travaux, environnement et mobilité. La Commission les remercie pour les informations et explications qu'ils ont apportées.

Introduction

L'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux contraint désormais les stations d'épuration des eaux usées (STEP) à traiter les micropolluants. Ainsi, dans le canton de Vaud, le plan cantonal micropolluants (PCM) prévoit la mise en place des traitements complémentaires des micropolluants mais également la rationalisation des STEP par des mesures de régionalisation. A terme, le parc actuel de 163 petites STEP locales devrait être réduit à 16 STEP régionales.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité a présenté le préavis N° 262/2016 demandant un crédit d'études de CHF 120'000.- HT pour la mise en place des conditions techniques, juridiques et financières d'un projet regroupant 30 communes dans une grande STEP régionale sur le site de Lavasson, dans la commune de Gland.

La commission et le Conseil communal avaient alors regretté que le préavis exclût la STEP actuelle de l'Asse des études alors que son taux de charge est partiel et qu'elle pourrait très bien fonctionner encore une dizaine d'années.

Dans sa décision du 5 septembre 2016, le Conseil communal a finalement accordé à la Municipalité un montant total de CHF 195'000.- HT :

- CHF 120'000.- HT pour l'étude d'une STEP régionale sur le site de Lavasson à l'horizon 2045
- CHF 75'000.- HT pour l'étude de la rénovation et de l'agrandissement de la STEP de l'Asse avec la station de prétraitement à Rive à l'horizon 2045. Cette seconde étude est l'objet du rapport cité en titre.

Régionalisation gagnante

Au terme d'une analyse circonstanciée, impliquant deux bureaux d'études, un groupe de travail composé d'ingénieurs, du Conseil régional, du COPIL et du Canton, la régionalisation s'impose comme la meilleure solution.

Quelle que soit la technique qui sera choisie pour le traitement des micropolluants (adsorption ou oxydation), la consommation d'énergie serait inférieure pour la STEP régionale à Lavasson (67 kWh/habitant/an à l'horizon 2045 contre 110 kWh/habitant/an). En effet, le traitement biologique actuel à culture fixée et le relevage sur 100m de dénivelé sont particulièrement énergivores.

Outre la consommation d'énergie, le coût total d'exploitation par habitant serait nettement moindre pour la STEP régionale (CHF 1'100.- contre 2'375.- sur la période 2018 à 2045). Ces montants tiennent compte des investissements initiaux ainsi que des coûts du maintien de la valeur et de l'efficacité des infrastructures jusqu'en 2045, y compris les honoraires d'ingénieurs. Les subventions possibles ont été également évaluées. Même si on considère 20% d'incertitude dans les calculs financiers, la variante de régionalisation reste moins onéreuse jusqu'en 2045.

Il est à noter que les coûts d'exploitation sont financés par des taxes. La Ville de Nyon a donc tout intérêt à les maintenir aussi bas que possible. Actuellement, le coût annuel d'exploitation de la STEP de l'Asse est de CHF 180.- par habitant environ. Il faut y ajouter la pénalité due à la Confédération pour le non traitement des micropolluants (taxe fédérale sur les eaux usées) soit CHF 9.- par habitant raccordé. Une STEP régionale représenterait un coût annuel de CHF 115.- par habitant environ.

Les subventions fédérales et cantonales seraient plus élevées pour la STEP régionale (CHF 195.- par habitant contre 175.-). A ce jour, le PCM approuvé par la Confédération n'envisage que le scénario de la STEP régionale à Gland. Si la Ville de Nyon choisissait la rénovation de la STEP de l'Asse, le plan cantonal devrait être adapté pour obtenir les subventions fédérales.

Enfin, le site de Lavasson à Gland est approprié. Actuellement en zone agricole, son affectation sera modifiée avec l'appui du Canton. Les premiers habitants sont à distance suffisante et le site est extensible.

Quelques incertitudes

Cependant, il reste quelques zones d'ombre, notamment sur l'avenir des sites nyonnais, une fois que la STEP sera démantelée. Les 5'000 m² de la parcelle N° 1902 à l'Asse, en zone d'utilité publique aujourd'hui, pourraient-ils passer en zone industrielle et artisanale ? Quant à la parcelle N° 334 à Rive, actuellement en zone industrielle A, pourrait-elle aussi changer d'affectation ? Actuellement, aucune planification ni aucune valorisation de ces terrains n'existent.

En 2025 (mise en service hypothétique de la nouvelle STEP régionale), il resterait environ CHF 4'500'000.- à amortir sur la STEP de l'Asse y compris les coûts de démolition. Ce montant serait-il entièrement à la charge de la Ville de Nyon ?

Le statut de la nouvelle STEP régionale - Association de droit public ou société anonyme de droit privé – n'est pas encore décidé, les deux scénarios sont possibles. Les règles de gouvernance de la nouvelle STEP régionale seront à déterminer aussi.

Enfin, même si les eaux traitées sont principalement composées d'eaux ménagères, plusieurs commissaires soulignent la responsabilité continue des industriels dans le prétraitement de leurs eaux usées et la prévention de la pollution. Ils espèrent que les nouvelles normes fédérales, plus strictes, seront respectées.

Conclusion

Quand bien même la STEP de l'Asse est en état de fonctionner encore quelques années, les nouvelles exigences en matière d'élimination des micropolluants, la mise à niveau et le maintien des installations dans la durée paraissent compliquées et coûteuses. Les résultats de cette

nouvelle étude réalisée par la Municipalité plaident clairement en faveur d'une STEP régionale, que ce soit sur le plan technique, énergétique ou financier.

La Commission, unanime, considère que le rapport cité en titre répond de façon satisfaisante à la demande du Conseil communal en septembre 2016. Elle regrette seulement que la mise à niveau de la STEP existante n'ait pas été étudiée de manière aussi approfondie lors du dépôt du préavis N° 262 en mars 2016.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 71/2017 concernant la régionalisation de l'épuration,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport municipal N°71/2017 ;
2. de permettre à la Municipalité de poursuivre le projet de régionalisation de l'épuration selon le scénario « LAVASSON 45 » permettant de répondre à la révision sur l'Ordonnance sur la protection des eaux (traitement des micropolluants).

La Commission :

Pierre-Alain Couvreu de Deckersberg
Jacques Hanhart
Christian Karcher
Valérie Mausner Leger
Olivier Monge
Julien Urfer
Mark Weaver
Olivier Tripet (président et rapporteur).